



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/C.38/2
10 juin 2010

Réunion du Conseil du FEM
29 juin – 2 juillet 2010
Washington

Point 3 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

POINT 1

OUVERTURE DE LA RÉUNION
(travaux dirigés par la DG)

Monique Barbut, directrice générale et présidente du Fonds pour l'environnement mondial, ouvre la réunion.

POINT 2

ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE *(travaux dirigés par la DG)*

Conformément au paragraphe 18 de l'Instrument, le Conseil élit un président parmi ses membres. En vertu de ce même paragraphe, la fonction de président de séance est attribuée alternativement à un représentant des pays bénéficiaires et à un représentant des pays non bénéficiaires. M. Ricardo Ward, le membre du Conseil représentant le groupe des pays des Caraïbes, a présidé la dernière réunion.

Conformément au paragraphe 18 de l'Instrument, le président de séance dirige les délibérations du Conseil pendant l'examen des points 3 « Adoption de l'ordre du jour », 4 « Allocutions des secrétaires exécutifs des Conventions », 5 « Relations avec les instances des Conventions », 6 « Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie », 7 « Programme de travail quadriennal et budget du Bureau de l'évaluation du FEM », 8 « Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2010) et réponse de la direction », 9 « Rapport annuel de la performance du FEM (2009) et réponse de la direction », 10 « Rapport de suivi annuel », 16 « Adoption de normes fiduciaires minimales par les Entités d'exécution : Progrès réalisés » et 19 « Comité de sélection et d'évaluation du FEM » de l'ordre du jour.

Le président de séance et la DG dirigent conjointement les délibérations du Conseil pendant l'examen des points 18 « Questions diverses » et 20 « Compte rendu conjoint des présidents » de l'ordre du jour.

La directrice générale et présidente du Fonds pour l'environnement mondial dirige les délibérations du Conseil pendant l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour.

POINT 3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR *(travaux dirigés par le président de séance)*

Tous les membres du Conseil ont reçu un *ordre du jour provisoire*, pour examen, sous la cote GEF/C.38/1/Rev.1.

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour de la réunion.

POINT 4

ALLOCUTIONS DES SECRÉTAIRES EXÉCUTIFS DES CONVENTIONS
(travaux dirigés par le président de séance)

Le représentant du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques rend compte de la quinzième Conférence des parties à la CCNUCC et de la cinquième réunion des parties au Protocole de Kyoto, et le représentant du Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants rend compte des décisions et des faits récents intéressant le FEM.

Le chef du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation fait la synthèse des points décidés à la récente réunion des parties au Protocole de Kyoto au sujet du Fonds pour l'adaptation et rend compte des résultats obtenus par le Conseil du Fonds pour l'adaptation depuis sa dernière réunion.

POINT 5

RELATIONS AVEC LES INSTANCES DES CONVENTIONS
(travaux dirigés par le président de séance)

Le document GEF/C.38/3, intitulé *Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions internationales*, rend compte de faits récents intéressant le FEM intervenus dans le cadre des conventions multilatérales sur l'environnement, dont la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il présente également des informations sur les relations du FEM avec les instances d'autres conventions et institutions internationales.

Le Conseil est invité à examiner le rapport et les activités envisagées pour donner suite aux directives et décisions approuvées par la Conférence des parties aux conventions internationales sur l'environnement.

POINT 6

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE CONSULTATIF POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE
(travaux dirigés par le président de séance)

Le président du Groupe consultatif pour la science et la technologie sera invité à prendre la parole pour présenter les travaux de son Groupe. Les membres du Conseil auront ensuite la possibilité de lui poser des questions.

Le Conseil est invité à donner son avis sur le rapport du Groupe consultatif pour la science et la technologie (document GEF/C.38/Inf.3) et à donner au Groupe les directives voulues.

POINT 7

PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL ET BUDGET DU BUREAU DE L'ÉVALUATION DU FEM

(travaux dirigés par le président de séance)

Le document GEF/ME/C.38/1, intitulé *Programme de travail quadriennal et budget du Bureau de l'évaluation du FEM*, présenté par le Bureau de l'évaluation, formule des propositions sur l'orientation générale des travaux du Bureau pour la période de FEM-5, ainsi que sur la modification de la structure du budget du Bureau pendant FEM-5.

Le Conseil est invité à examiner le document, à donner son avis et à approuver la décision recommandée.

POINT 8

COMPTE RENDU ANNUEL DES EXAMENS DE PORTEFEUILLES-PAYS (2010) ET RÉPONSE DE LA DIRECTION

(travaux dirigés par le président de séance)

Le document GEF/ME/C.38/2, *Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2010)*, préparé par le Bureau de l'évaluation du FEM, fait la synthèse des conclusions et recommandations issues des examens des portefeuilles-pays finalisés depuis le rapport précédent (Moldova et Turquie).

Le document GEF/ME/C.38/3, intitulé *Réponse de la direction au compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2010)*, préparé par le Secrétariat du FEM avec la participation des Entités d'exécution, fournit la réponse de la direction aux examens réalisés par le Bureau de l'évaluation.

Le Conseil est invité à examiner ces deux documents et à approuver la décision recommandée, qui tient compte de la

réponse de la direction, et de prendre note des documents d'information sur chacune de ces évaluations.

POINT 9

RAPPORT ANNUEL DE LA PERFORMANCE DU FEM (2009) ET RÉPONSE DE LA DIRECTION

(travaux dirigés par le président de séance)

Le document GEF/ME/C.38/4, intitulé *Rapport annuel de la performance du FEM (2009)*, préparé par le Bureau de l'évaluation du FEM, présente une vue d'ensemble des questions liées aux résultats telles qu'elles apparaissent dans les rapports d'évaluation finale, ainsi que dans d'autres études sur les résultats et le Relevé d'interventions de la direction du FEM.

Le document GEF/ME/C.38/5, intitulé *Réponse de la direction au Rapport annuel de la performance du FEM (2009)*, préparé par le Secrétariat du FEM avec la participation des Entités d'exécution, fournit la réponse de la direction à l'examen réalisé par le Bureau de l'évaluation.

Le Conseil est invité à examiner ces deux documents et à approuver la décision recommandée, qui tient compte de la réponse de la direction.

POINT 10

RAPPORT DE SUIVI ANNUEL

(travaux dirigés par le président de séance)

Le document GEF/C.38/4, intitulé *Rapport de suivi annuel*, donne une vue d'ensemble des principales constatations qui se dégagent du processus de suivi annuel de 2009, qui permet de suivre l'état d'avancement des projets et le degré de réalisation des objectifs de protection de l'environnement mondial ; il permet également de s'assurer de l'existence d'une base de comparaison à cette fin.

Le Conseil est invité à examiner le document GEF/C.38/4 et à approuver la décision recommandée.

POINT 11

ALLÈGEMENT DU CYCLE DE PROJET ET MEILLEURE ADMINISTRATION DE L'APPROCHE-PROGRAMME

(travaux dirigés par la DG)

Le document GEF/C.38/5, intitulé *Allégement du cycle de projet et meilleure administration de l'approche-programme*, formule des propositions visant à alléger le cycle de projet du FEM et mieux administrer l'approche-programme du FEM. Le document définit également les responsabilités pour le suivi des projets et des programmes dans le cadre de l'établissement du Rapport de suivi annuel du FEM.

Le Conseil est invité à approuver le cycle de projet proposé ainsi que les deux formules envisagées dans le cadre de l'approche-programme, selon les modalités recommandées dans le document GEF/C.38/5.

POINT 12

POLITIQUE ET MODALITÉS D'EXÉCUTION DE CERTAINES ACTIVITÉS DONNANT DIRECTEMENT ACCÈS AUX RESSOURCES DU FEM

(travaux dirigés par la DG)

Le document GEF/C.38/6, intitulé *Politique et modalités d'exécution de certaines activités donnant directement accès aux ressources du FEM*, décrit les modalités d'application relatives à deux types d'activités pour lesquelles le FEM pourra fournir des ressources directement aux pays bénéficiaires.

Le Conseil est invité à approuver la proposition présentée dans le document GEF/C.38/6 visant à permettre aux organes nationaux éligibles des pays bénéficiaires de recevoir des ressources de la Caisse du FEM pour des catégories spécifiques d'activités et à approuver la décision recommandée.

POINT 13

PROGRAMME D'AIDE AUX POINTS FOCaux NATIONAUX

(travaux dirigés par la DG)

Le document GEF/C.38/7/Rev.1, intitulé *Réforme du Programme d'aide aux points focaux nationaux et modalités d'application*, décrit une proposition visant à réaménager le Programme d'aide aux points focaux nationaux du FEM, comme suite aux *Recommandations pratiques de la cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM*, afin de mieux coordonner l'administration des activités d'aide aux pays — c'est-à-dire aussi bien le programme actuel d'aide aux points focaux nationaux que l'Initiative pour l'organisation d'ateliers de dialogue national.

Le Conseil est invité à approuver la proposition selon laquelle le Secrétariat entreprendra la réforme du Programme d'aide aux points

focaux selon les modalités définies dans ce document, à charger l'Administrateur de la Caisse du FEM de réserver 26 millions de dollars au financement de ces activités et à approuver la décision recommandée.

POINT 14

ÉLARGISSEMENT DU RÉSEAU DU FEM EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 28 DE L'INSTRUMENT
(travaux dirigés par la DG)

Le document GEF/C.38/8, intitulé *Élargissement du réseau du FEM en application du paragraphe 28 de l'Instrument*, présente une proposition visant à faire suite aux recommandations pratiques formulées au titre de FEM-5 en vue de permettre à des organismes supplémentaires, auxquels il est fait référence au paragraphe 28 de l'Instrument, de collaborer directement avec le Secrétariat et l'Administrateur en vue d'aider les pays bénéficiaires à préparer et exécuter les projets financés par le FEM. La proposition recommande l'établissement d'un processus d'accréditation de nouvelles entités, qui seront alors en mesure de recevoir des ressources du FEM directement pour des projets.

Le Conseil est invité à approuver l'approche définie dans le document en vue d'appliquer le paragraphe 28 de l'Instrument du FEM et d'accréditer de nouvelles Entités d'exécution des projets.

POINT 15

MODALITÉS D'APPLICATION DU STAR
(travaux dirigés par la DG)

Le document GEF/C.38/9, intitulé *Modalités d'application du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) pendant FEM-5*, apporte des éclaircissements sur certaines règles et modalités opérationnelles concernant l'application concrète du STAR pendant FEM-5 qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

Le Conseil est invité à examiner le document GEF/C.38/9, à approuver les modalités définies dans le document et à charger le Secrétariat du FEM d'appliquer STAR en conséquence.

POINT 16.

ADOPTION DE NORMES FIDUCIAIRES MINIMALES PAR LES ENTITÉS D'EXÉCUTION : PROGRÈS RÉALISÉS
(travaux dirigés par le président de séance)

Le document GEF/C.38/10, intitulé *Progrès des Entités d'exécution dans l'application des normes fiduciaires minimales du FEM*, examine les mesures prises par sept Entités d'exécution qui ne respectent pas encore pleinement les normes fiduciaires du FEM et décrit les points en suspens ainsi que les dates d'achèvement prévues.

Le Conseil est invité à examiner le document GEF/C.38/10 et à approuver la décision recommandée.

POINT 17

MODALITÉS D'INVESTISSEMENT POUR LE PROGRAMME DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE-REDD+ DU FEM
(travaux dirigés par la DG)

Le document GEF/C.38/Inf.4, intitulé *Investment Guidelines for GEF's Sustainable Forest Management and REDD-Plus Program* (modalités d'investissement pour le programme de gestion forestière durable-REDD+ du FEM), explique et décrit une stratégie d'investissement détaillée visant à poursuivre la mise en œuvre, dans le cadre de FEM-5, d'un mécanisme financier d'incitation lancé durant FEM-4 dans le domaine forestier, qui tiendra compte des progrès les plus récents enregistrés dans les domaines nouveaux et novateurs du financement des activités du programme de gestion durable des forêts (SFM) et du programme REDD-plus.

Le Conseil est invité à examiner le document GEF/C.38/Inf.4 et à donner son avis sur la stratégie décrite dans le document.

POINT 18.

QUESTIONS DIVERSES
(travaux codirigés)

Les membres du Conseil et les présidents peuvent soulever toute autre question dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. L'attention du Conseil est notamment appelée sur les documents d'information qui lui sont présentés.

POINT 19

COMITÉ DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DU FEM
(travaux dirigés par le président de séance — séance à huis clos)

Le document GEF/C.38/11, présente la proposition du Comité de sélection et d'évaluation relative à une procédure transparente de révision et d'ajustement de la rémunération du directeur général du FEM. Le Comité rendra compte oralement au Conseil dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil est invité à écouter le rapport du Comité, à examiner la proposition définie dans le document GEF/C.38/11 et à approuver la décision visant à établir une procédure transparente de révision et d'ajustement de la rémunération du directeur général du FEM qui figure dans le document.

POINT 20

COMPTE RENDU CONJOINT DES PRÉSIDENTS
(travaux codirigés)

Le président de séance et la directrice générale et présidente du FEM présenteront le compte rendu conjoint des conclusions auxquelles ont abouti les travaux. Les décisions approuvées par le Conseil pendant sa réunion seront reprises dans le compte rendu conjoint des présidents.

ANNEXE A : HORAIRE PROVISOIRE

HORAIRE PROVISOIRE

Mardi 29 juin 2010

Séance du matin

09 h 00 – 10 h 00	Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion (DG)
	Point 2 de l'ordre du jour	Élection du président de séance (DG)
	Point 3 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour (président de séance)
10 h 00 – 11 h 30	Point 4 de l'ordre du jour	Allocutions des secrétaires exécutifs des Conventions (président de séance)
	Point 5 de l'ordre du jour	Relations avec les instances des Conventions (président de séance)
11 h 30 – 12 h 00	Point 6 de l'ordre du jour	Rapport de la présidence du STAP (président de séance)

Séance de l'après-midi

14 h 30 – 15 h 30	Point 7 de l'ordre du jour	Programme de travail quadriennal et budget du Bureau de l'évaluation du FEM (président de séance)
15 h 30 – 16 h 30	Point 8 de l'ordre du jour	Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2010) et réponse de la direction (président de séance)
	Point 9 de l'ordre du jour	Rapport annuel de la performance du FEM (2009) et réponse de la direction (président de séance)
16 h 30 – 17 h 00	Point 10 de l'ordre du jour	Rapport de suivi annuel (président de séance)
17 h 00 – 18 h 30	Point 11 de l'ordre du jour	Allègement du cycle de projet et meilleure administration de l'approche-programme (DG)

Mercredi 30 juin 2010

Séance du matin

9 h 00 – 10 h 30	Point 12 de l'ordre du jour	Politique et modalités d'exécution de certaines activités donnant directement accès aux ressources du FEM (DG)
10 h 30 – 11 h 30	Point 13 de l'ordre du jour	Programme d'aide aux points focaux nationaux (DG)
11 h 30 – 13 h 00	Point 14 de l'ordre du jour	Élargissement du réseau du FEM en application du paragraphe 28 de l'Instrument (DG)
13 h 00 – 14 h 00	Point 15 de l'ordre du jour	Modalités d'application du STAR (DG)

Séance de l'après-midi

15 h 30 – 17 h 00	Point 16 de l'ordre du jour	Adoption de normes fiduciaires minimales par les Entités d'exécution : Progrès réalisés (président de séance)
17h 00 – 18 h 30	Point 17 de l'ordre du jour	Modalités d'investissement pour le programme de gestion forestière durable-REDD+ du FEM (DG)

Jeudi 1^{er} juillet 2010

Séance du matin

9 h 00 – 10 h 00	Point 19 de l'ordre du jour	Comité de sélection et d'évaluation du FEM (président de séance — séance à huis clos)
------------------	-----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

10 h 00 – 12 h 00 Réunion du Conseil du Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques

Séance de l'après-midi

14 h 00 – 15 h 00	Point 18 de l'ordre du jour	Questions diverses (travaux codirigés)
15 h 00 – 16 h 00	Point 20 de l'ordre du jour	Compte rendu conjoint des présidents (travaux codirigés)